CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON, s'est réuni salle de la mairie de Bourmont, sous la Présidence de M. Jonathan HASELVANDER, Maire de la commune de BOURMONT-ENTRE- MEUSE-ET-MOUZON.

Présents : Mmes KOMONS – MICHEL – MASSON - JEANMAIRE - AUBRY – SAUVAGEOT
MM. HASELVANDER - MATHIEU - RUIZ - JEANDEMANGE – GAUVAIN - BINSFELD - POULAIN - JOLY - BADOINOT - BARRET - DAMONT - WAGNER – BATONNET - MAUGISSE - BERNARD

Absents excusés : MM. DEVAUX - LEMOULT – HAUTOY -
M. DROUOT donne pouvoir à M. HASELVANDER
Mme VALLY donne pouvoir à M. RUIZ
M. GUILLERMO donne pouvoir à M. JEANDEMANGE
M. GILLET donne pouvoir à M. BINSFELD
M. MICHEL donne pouvoir à Mme MICHEL
M. RAGOT donne pouvoir à M. DAMONT
M. ROSIER donne pouvoir à M. BERNARD
M. JACQUEMIN donne pouvoir à Mme SAUVAGEOT

M. BATONNET Flavien a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 14 novembre 2019, lu par Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande au conseil de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :
- Prolongation de la convention-cadre 2018-2020 relative à l'inventaire général du patrimoine culturel et aux animations culturelles organisées au sein de la commune nouvelle ;
- Election du Maire délégué de Gonaincourt ;
- Numérotation de voie à Bourmont.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour rajouter ces 3 points à l'ordre du jour.

SALLE MULTI-SPORTS COUVERTE Attribution du marché

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé en octobre 2019 pour la construction d'une salle multisports couverte à Bourmont. L'ouverture des plis s'est révélée fructueuse. Une négociation a été ouverte sur le lot 4 « menuiseries extérieures et intérieures ». Le Maire présente au conseil le rapport d'analyse des offres établit par le maître d'œuvre Atelier Architecture 52 de Chaumont, au vu des critères inscrits au règlement de la consultation :

LOT 1 « terrassement – VRD- aménagements extérieurs » : l'entreprise MATHIEU TP de Outremécourt (52) pour un montant de 124 442,45 € HT + une PSE « raccordement réseau eau potable » pour un montant de 8 930,00 € HT

LOT 2 « Gros œuvre » : l'entreprise CANGILORIANO de Verbiesles (52) pour un montant de 155 163,45 € HT

LOT 3 « charpente métallique – couverture – bardage – zinguerie » : l'entreprise GIBEAUX SAS de Vavray le Grand (51) pour un montant de 171 368,10 € HT + une PSE « bardage polycarbonate » pour un montant de 37 462,50 € HT

LOT 4 « menuiseries extérieures et intérieures » : l'entreprise SAS AUDINOT JIM de Chamouilley (52) pour un montant de 57 122,20 € HT

LOT 5 « plâtrerie – isolation – plafonds » : l'entreprise SAS BAZIN TP de Poulangy (52) pour un montant de 26 268,70 € HT

LOT 6 « Electricité – chauffage » : l'entreprise SAS PARISOT de Chaumont (52) pour un montant de 31 182,00 € HT + une PSE « luminaires court de tennis couvert » pour un montant de 10 900 € HT

LOT 7 « plomberie – sanitaires – VMC » : l'entreprise HENRY Eric de Liffol le Petit (52) pour un montant de 10 477,29 € HT
LOT 8 « carrelage – faïences » : la Sarl CONCEPT CARRELAGE 52 de Rimaucourt (52) pour un montant de 19 971,00 € HT
LOT 9 « revêtements de sols sportifs » : la SAS STTS de Cormontreuil (51) pour un montant de 25 423,50 € HT
LOT 10 « peintures – tentures » : l'entreprise RENARD de Chaumont (52) pour un montant de 7 909,00 € HT
Soit un marché pour un total de 686 620,19 € HT (PSE précitées incluses).
Pouvoir est donné au Maire pour signer le marché, les ordres de services ainsi que toutes pièces se rapportant à ce marché.

EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC Rue Hervé Bazin

Le SDED52 propose de faire réaliser les travaux d'extension d'éclairage public, rue Hervé Bazin, demandés par la commune déléguée de Goncourt. Coût estimé des travaux restant à charge de la commune : 1 218,27 €. Le conseil municipal accepte la convention financière établie par le SDED52 et autorise le Maire à la signer. Vote : pour 27, contre 0, abstention : 2.

RÉMUNÉRATION AGENTS RECENSEURS Recensement du 16 janvier 2020 au 15

Le Maire indique que la dotation forfaitaire de recensement octroyée à la commune nouvelle s'élève à 1 581,00 euros.
Considérant que le nombre de logements à recenser estimés par l'INSEE s'élève à 481, soit : Bourmont : 245 logements, Gonaincourt : 28 logements, Nijon : 60 logements et Goncourt : 148 logements, le Maire propose de rémunérer les agents recenseurs en fonction du nombre de logements à recenser.
Il précise les noms des personnes retenues pour effectuer le recensement sur la commune nouvelle :

- Mme Sylviane SCHNEIDER recensera la commune déléguée de Bourmont
- Mme Sandrine HASELVANDER recensera les habitants de la commune déléguée de Gonaincourt
- Mme Claude JEANDEMANGE recensera les habitants de la commune déléguée de Nijon
- Mme Monique BOUGARD recensera les habitants de la commune déléguée de Goncourt.

MM. HASELVANDER et JEANDEMANGE ne prennent pas part au vote.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide que la rémunération nette perçue par l'ensemble des 4 agents recenseurs nommés par arrêté municipal sera équivalente au montant de la dotation forfaitaire de recensement octroyée à la commune nouvelle, soit 1 581 euros ;
- Décide que la rémunération de chaque agent recenseur sera fonction du nombre de logements à recenser selon l'INSEE, soit :
  Agent recenseur pour Bourmont : 805 euros net (avant impôt sur le revenu)
  Agent recenseur pour Gonaincourt : 92 euros net (avant impôt sur le revenu)
  Agent recenseur pour Nijon : 197 euros net (avant impôt sur le revenu)
  Agent recenseur pour Goncourt : 487 euros net (avant impôt sur le revenu).

Vote : pour 25, contre 0, abstention 0.

ASSAINISSEMENT BOURMONT

RÉUNION PUBLIQUE TRANCHES DE TRAVAUX EN 2020

Le Maire informe le conseil qu'une réunion publique est prévue le jeudi 09 janvier 2020 à 18h30 à la salle Louise Michel à destination des habitants de Bourmont concernant les prochaines tranches de travaux prévues pour l'assainissement (travaux sous domaine public et travaux sous domaine privé).
Travaux sous domaine public en 2020 :
Le Maire présente la 3ème tranche de travaux sous domaine public prévue en 2020 concernant les rues : Anciens Fossés, haut du Faubourg de France, Charrois vers rue Ferrée, Albert Chaput, du Stade et rues Notre-Dame, Général Leclerc, Colonel de Baudel, Chanoines et Faubourg du Vivier. Les travaux sont estimés à 693 182,80 euros HT (dont 48 410,80 euros HT de prestations annexes).

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce programme de dépenses pour les travaux d'assainissement 2020 sous domaine public, autorise le maire à demander des subventions à divers financeurs et valide le plan de financement suivant :

Financeur	**Subvention sollicitée**
ETAT (DETR) 20%	138 636,56 €
AGENCE DE BASSIN (20%)	138 636,56 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL 52 (20%)	138 636,56 €
GIP (20%)	138 636,56 €
Maître d'ouvrage (20%)	138 636,56 €
Total	**693 182,80 €**

Travaux sous domaine privé en 2020 :

Le maire présente la 2ème tranche de travaux sous domaine privé prévue en 2020 concernant les rues : Général Baudoin, Lorraine, du Stade, Louise Michel, du Faubourg de France, des Rhodez, Général Leclerc, Colonel de Baudel, Chanoines. Les travaux sont estimés à 502 999,16 euros TTC.

Le Maire indique que la commune a mis en place une DIG (Déclaration d'Intérêt Général) mais rappelle que celle-ci ne pourra être effective que si 80% des personnes décident de se raccorder au système d'assainissement collectif. Cet accord est formalisé par la signature d'une convention entre la commune et le particulier.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce programme de dépenses pour les travaux d'assainissement 2020 sous domaine privé, autorise le maire à demander des subventions à divers financeurs et valide le plan de financement suivant :

Financeur	**Subvention sollicitée**
AGENCE DE BASSIN	40 %
CONSEIL DÉPARTEMENTAL 52	10 %
GIP	30 %
Maître d'ouvrage	jusqu'à 50% du montant TTC des travaux
Particulier	partie fixe 300,00 € + part variable selon subventions octroyées

Défense incendie :

Le Maire indique que la commune a à sa charge les travaux liés à la défense incendie : le remplacement des poteaux incendie et le redimensionnement en diamètre 125 des canalisations d'eau potable pour adaptation aux nouveaux poteaux incendie de diamètre 100.

Ces travaux sont estimés à 52 274 euros HT.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce programme de dépenses pour les travaux de défense incendie liés aux travaux d'assainissement 2020 et autorise le maire à demander des subventions à divers financeurs.

Financeur	**Subvention sollicitée**
ETAT (DETR) 30%	15 682,20 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL 52 (20%)	10 454,80 €
GIP 30%	15 682,20 €
Maître d'ouvrage 20%	10 454,80 €
Total	**52 274,00 €**

Lancement du marché de travaux :

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour autoriser le maire à :

- lancer une consultation (procédure adaptée) pour la réalisation des travaux d'assainissement tranche d'assainissement tranche 3 suivants répartis en 3 lots :

Lot 1 : travaux sur partie publique à Bourmont (rues Anciens Fossés, haut Faubourg de France, Charrois vers rue Ferrée, Albert Chaput, du Stade)

Lot 2 : travaux sur partie publique à Bourmont (rues Notre-Dame, Général Leclerc, Colonel de Baudel, Chanoines, Faubourg du Vivier)
Lot 3 : travaux sur partie privée à Bourmont,
pour recruter une ou plusieurs entreprises en vue de les réaliser. Après ouverture des plis et analyse, l'offre la mieux-disante sera retenue au vu des critères.
Pouvoir est donné au Maire pour valider le D.C.E. (Dossier de Consultation des Entreprises), signer les documents et prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de la consultation, et lui demande d'engager le montant prévisionnel des dépenses.

CAFÉ DE LA GARE A BOURMONT CESSION DE FONDS DE COMMERCE MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Le Maire rappelle au conseil qu'il lui avait donné délégation afin de négocier à 40 000 euros maximum l'achat du fonds de commerce du Café de la Gare de Bourmont.
Le Maire précise qu'il a réussi à négocier le rachat du fonds de commerce à 36 000 euros et qu'un repreneur pour le Café de la Gare s'est fait connaître : Julie Hathier.
Le maire propose au conseil d'acter le rachat du fonds de commerce puis la mise en location gérance de ce même fonds de commerce.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour :

- **acquérir** de Madame Laure HATHIER, domiciliée 70 rue du Faubourg de France – Bourmont – 52150 Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, le fonds de commerce « Bar Tabac de la Gare » exploité à Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon (52150), commune déléguée, 70 rue du Faubourg de France, dans un immeuble appartenant aux consorts HATHIER, comprenant les éléments incorporels ainsi que le matériel, mobilier et outillage, **pour un montant de 36 000,00 euros** (trente-six mille euros).
Les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.
Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique qui sera établi par Maître Jean BOISSIÈRE, notaire associé à Andelot-Blancheville (52)
- **mettre en location gérance** à Madame Julie HATHIER, domiciliée 12 rue Decomble à Chaumont (52) le fonds de commerce de café, débit de boissons à consommer sur place de quatrième catégorie, restaurant, vente à emporter, bimbelotterie, débit de tabac et billets de la Française des Jeux, connu sous le nom « Bar Tabac de la Gare » situé 70, rue du Faubourg de France – Bourmont – 52150 Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, pour une durée de trois ans, dans les conditions fixées à la promesse de location gérance.
Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique de location-gérance qui sera établi par Maître Jean BOISSIÈRE, notaire associé à Andelot-Blancheville (52).

RENOUVELLEMENT CONVENTION CADRE RELATIVE A L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Le Maire rappelle que la commune a signé une convention-cadre pour 3 ans ayant pour objet la mise en œuvre d'un programme arrêté en concertation avec la Région Grand Est appelée : inventaire général du patrimoine culturel à travers un partenariat technique et scientifique et un projet appliqué au territoire. Cette convention permettant le financement à 50% du poste d'attaché de conservation du patrimoine de François Griot.
Considérant le souhait de poursuivre cette action, le conseil municipal décide de faire savoir à la Région Grand Est son intention de vouloir prolonger de 3 ans la convention cadre 2018-2020 relative à l'inventaire général du patrimoine culturel et aux animations culturelles organisées au sein de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon. Vote : pour 29, contre 0, abstention 0.

ÉLECTION DU MAIRE DÉLÉGUÉ DE GONAINCOURT

Suite à la délibération prise le 14 novembre 2019 instituant Gonaincourt (ancienne commune associée de Bourmont) en tant que commune déléguée de la commune nouvelle, le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire Délégué de Gonaincourt,
Sont candidats : M. Julien JOLY

1er tour de scrutin
Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :
nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 29

nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
nombre de suffrages exprimés :	29
majorité absolue :	15
ont obtenu :	
M. Julien JOLY :	29 voix

Monsieur Julien JOLY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire délégué et a immédiatement été installé.

NUMÉROTATION DE VOIE A BOURMONT

Suite à l'acquisition des parcelles cadastrées AB.526 et AB.527 situées rue du Faubourg de France par M. Philippe SMET, il est nécessaire de leur attribuer un numéro de voirie. Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour attribuer le numéro « 43bis » à l'ensemble de ces parcelles.

RECRUTEMENT DE MÉDECINS

Le Maire rappelle aux conseillers le point 9. du compte rendu du conseil communautaire du 12 novembre 2019 concernant l'offre de soins sur le territoire (refus de salarier un médecin).
Le Maire précise que 3 territoires sont concernés par un futur manque de médecins : Saint-Blin, Doulaincourt et Bourmont.
Concernant Bourmont, le Docteur Vigeannel partira en retraite d'ici le 1er juillet 2020 et le Docteur Linard quittera notre Région et son poste fin 2020.
Le Maire présente la possibilité de lancer un recrutement de deux médecins, l'un à 50% pour la maison de santé et à 50% pour l'EHPAD et le second à 100% pour la maison de santé. 2 possibilités de statut : médecin libéral ou médecin salarié.
Une parution commune avec l'EHPAD est estimée à 1 000 euros pour 3 mois.
Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour autoriser le maire à lancer une procédure de recrutement.

FETES DE FIN D'ANNÉE

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 04 janvier 2020 à 18h salle Louise Michel à Bourmont.
Le repas des aînés pour la commune déléguée de Bourmont aura lieu le dimanche 12 janvier 2020 à 12h30 à l'Auberge du Cheval Blanc à Saint-Thiébault.
Le repas des aînés de Nijon a lieu ce dimanche à 11h45 à la salle de convivialité.

ENTRETIEN DES HAIES A BOURMONT

M. Binsfeld informe que l'entreprise BRICO SERVICES 52 de Rimaucourt ne pourra plus assurer l'entretien des haies à Bourmont. Un devis a été demandé à Rémi Jannel, paysagiste à Bourg Sainte Marie, coût : 4 100 euros pour 4 passages par an. Accord du conseil municipal à l'unanimité pour retenir la proposition de M. Rémi Jannel.

BORNE RECHARGE VOITURE ELECTRIQUE

Le Maire présente le projet d'implantation d'une borne de recharge pour voiture électrique sur la commune déléguée de Bourmont. Le site d'implantation envisagé se situe au niveau de la place du Crédit Agricole. Le projet définitif, ainsi que son coût, seront adressés au conseil municipal courant mars 2020.

La séance est levée à 21 heures55.